



Paris, le 28 avril 2022

Monsieur le Président de la République  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Lors de la campagne qui a abouti à votre réélection, vous avez évoqué à plusieurs reprises les mesures que vous souhaitez mettre en œuvre concernant les retraites. Notamment vous avez fait part de votre intention de reculer l'âge légal de la retraite à 65 ou 64 ans.

Si l'allongement de l'espérance de vie doit conduire pour des raisons d'équilibre des régimes à repousser l'âge du départ en retraite, la Confédération Française des Retraités considère cependant particulièrement injuste de reculer l'âge légal s'imposant à tous. Ce serait ne pas reconnaître la diversité des situations individuelles. Seule la prise en compte de la durée de carrière, annuités ou nombre de trimestres cotisés, permet de tenir compte d'une entrée plus ou moins précoce dans la vie active et de l'usure de l'organisme qui peut en résulter.

La Confédération Française des Retraités regrette par ailleurs que le projet de mise en œuvre d'un système universel de retraite, que vous aviez fort justement promu et pour lequel elle milite depuis longtemps, semble abandonné, alors que seul un tel système pourrait permettre d'instaurer l'équité et la lisibilité auxquelles la très grande majorité des Français aspire.

Nous pensons cependant qu'un pas majeur pourrait être fait dans cette direction en harmonisant les conditions d'attribution des pensions de réversion. Nous vous en avons fait la proposition dans un courrier que nous vous avons adressé le 6 mai 2021.

Quel que soit le régime de retraite, les pensions de réversion devraient être accordées

- sans condition de ressources,
- au taux de 60% de la pension du conjoint décédé,
- à l'âge de 55 ans.

Il s'agit d'une mesure concernant essentiellement les femmes qui ont des droits à retraite, en moyenne, très inférieurs à ceux des hommes.

J'attire enfin votre attention sur la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités qui subissent sur le moyen et long terme une érosion très sensible du niveau de leur retraite par rapport au coût de la vie.

Les retraités ressentent à ce propos une injustice particulière d'autant que l'inflation se situe désormais à des niveaux très élevés et leur fait craindre une amputation aggravée de leur pouvoir d'achat.

Il apparaît indispensable que le principe d'une indexation a minima sur les prix soit retenu et effectivement appliqué par tous les régimes de retraite.

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous prendrez en compte dans les mois qui viennent ces demandes que formule la Confédération Française des Retraités, association particulièrement représentative des retraités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



Le Président  
Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

**83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00**  
**courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)**